



Vieille haie à moins de 50 cm

Par Romantelo

Bonjour,

Nous avons acheté une maison il y a 10 ans à un couple d'anciens. Ils avaient divisé leur terrain en 2 (notre voisin étant son petit fils). La haie et le grillage qui ont été posés à l'époque ne suivent pas exactement la limite entre les deux terrains. La haie se trouve plutôt sur notre terrain mais ça part en biais. A un bout elle est plantée à 60 cm de la limite, et à l'autre bout elle est plantée sur la limite.

Notre voisin veut faire un enrobé le long de cette haie et il aimerait l'enlever (sans nous l'avoir clairement avoué mais en l'ayant bien demandé aux entreprises qui lui ont fait des devis pour l'enrobé).

Ma question est de savoir si il est en droit de nous la faire enlever vu qu'elle n'est pas à 50 cm de la limite. Sachant que nous sommes propriétaires depuis 2011, lui depuis 2005 et la haie est là depuis plus de 30 ans.

Merci par avance pour vos réponses.